

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel, le Conseil de Vie Sociale (CVS) donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement.



**LE ROLE DU
CONSEIL DE VIE
SOCIALE EST
CONSULTATIF**

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

C'est quoi ?

Le Conseil de Vie Sociale permet de pointer du doigt



- Tous les points les plus importants du règlement intérieur de l'établissement

- Tous les aspects qui constituent sa vie quotidienne.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

C'est quoi ?

Les sujets évoqués sont :

- L'organisation intérieure



- Les activités et animations



- La vie quotidienne



LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

C'est quoi ?

Les sujets évoqués sont :

- La qualité des prestations de soins



- L'amélioration du cadre de vie (entretien des locaux, projets de travaux...)



LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

C'est quoi ?

- Ce conseil se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du Président

- Il peut être amené à se réunir à titre exceptionnel quand la situation l'exige.



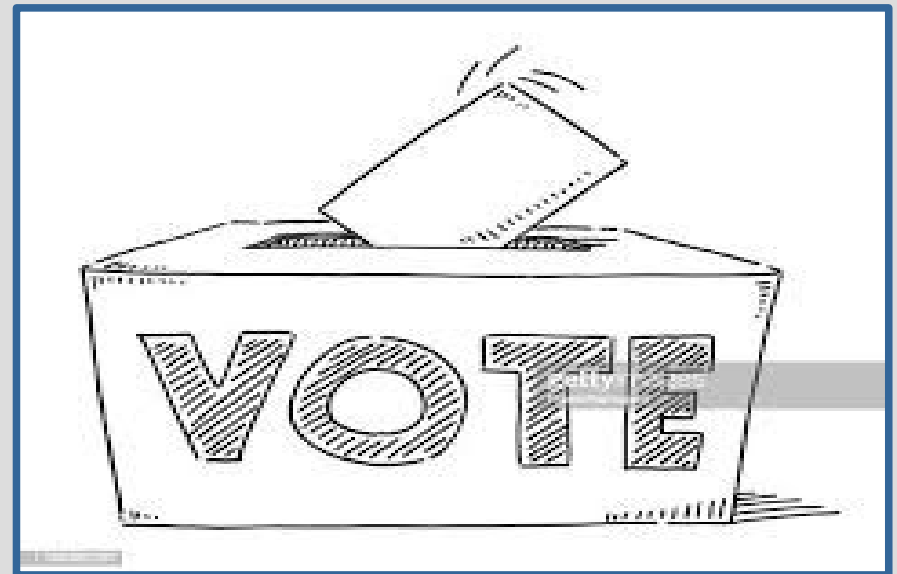
Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu émis par le secrétaire de séance.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Comment ça marche ?

Le CVS comprend au minimum :

- **2 représentants élus par les résidents**
- **1 représentant élu par les familles**
- **1 représentant élu par le personnel**
- **1 représentant du CCAS**

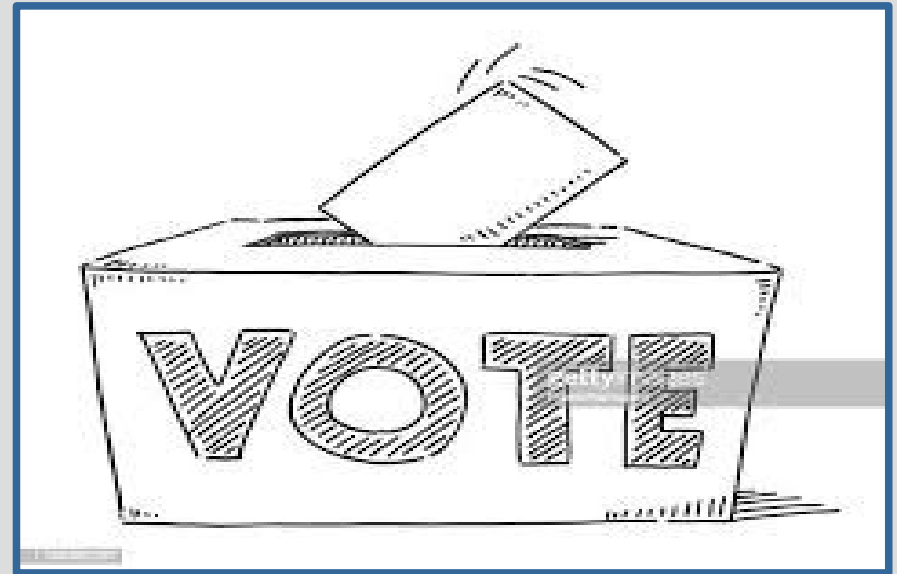


Autant de suppléants sont élus en même temps que les titulaires des trois collèges.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Comment ça marche ?

Les membres du CVS sont élus à bulletins secrets par l'ensemble des personnes de chaque collège (résidents, famille et personnel) pour au moins un an renouvelable (trois ans au plus).



Le président est élu par et parmi les représentants des résidents ou des familles.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Faire entendre sa voix

- **Tous les résidents sont invités à voter pour élire leurs représentants .**

- **Ces élections sont importantes pour que les résidents puissent se faire entendre au mieux.**



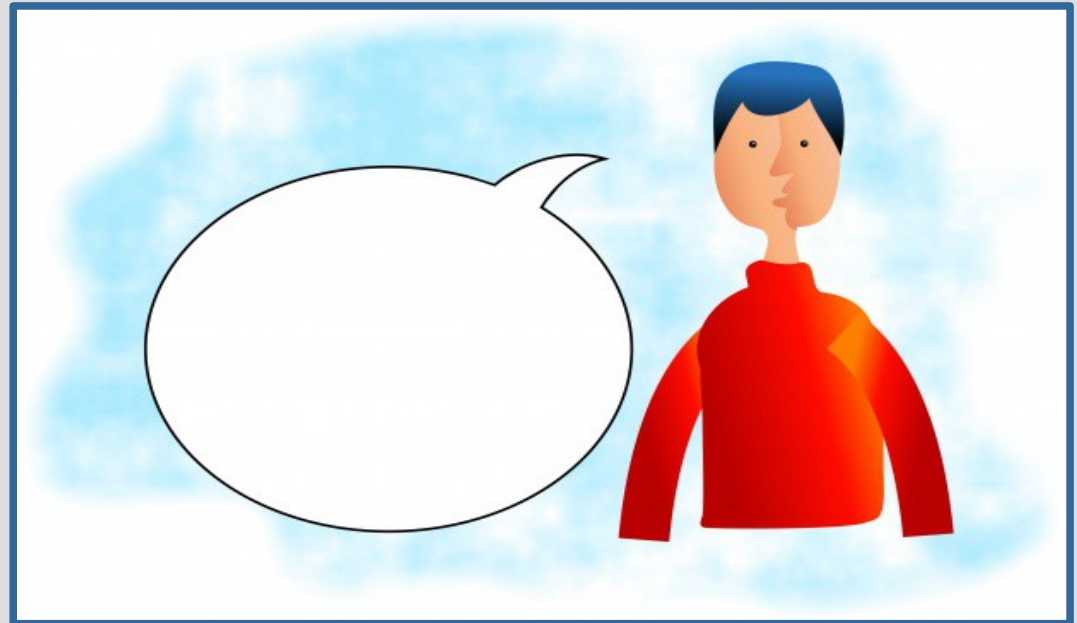
Le CVS permet de faire :

- **des propositions d'amélioration**
- **remonter les problèmes rencontrés**
- **d'en discuter et de trouver une solution.**

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Faire entendre sa voix

Le conseil de la vie sociale prend une place importante dans la qualité de vie des maisons de retraite et des Ehpad .



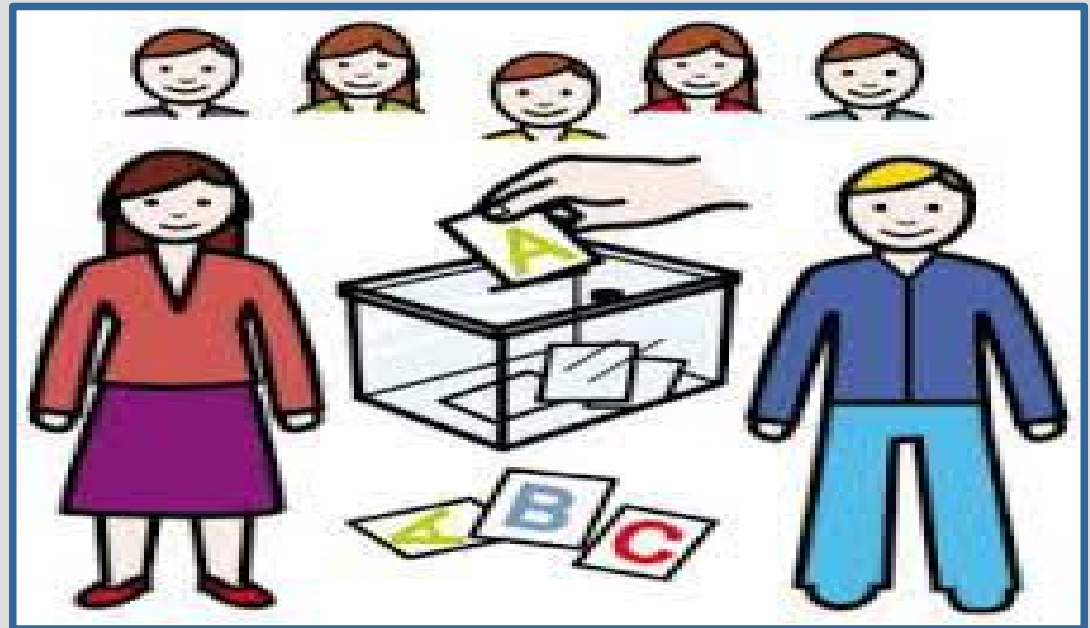
N'hésitez pas à faire appel à lui par l'intermédiaire de vos représentants.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Cela vous intéresse ?

Vous vous sentez concerné par la vie de la résidence.

Vous avez envie de vous investir pour une vie meilleure au sein de l'établissement.



Proposez votre candidature.

**PRÉSENTEZ-VOUS COMME
REPRÉSENTANT DES
RÉSIDENTS**